

COMMANDÉ PUBLIQUE

Décision n°2025-350 : marché n° 20-09/25 Maitrise d'œuvre pour la création d'une voie douce entre le Giratoire de Chaudieu et le stage RD991_ Commune de Chindrieux - Avenant n° 2 relatif à la validation du PRO et la détermination de la rémunéra

1 DOCUMENT - Publié le 17 novembre 2025

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

DÉCISION
N° 2025-350
Délibérée le : 27 NOV. 2025
Prise en charge le : 06 NOV. 2025
Validé le : 07 NOV. 2025

COMMANDÉ PUBLIQUE
Marché n°20-09/25
Maitrise d'œuvre pour la création d'une voie douce entre le Giratoire de Chaudieu et le stage RD991_ Commune de Chindrieux
Avenant n° 2 relatif à la validation du PRO et la détermination de la rémunération définitive du maître d'œuvre

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1221-15,
- Vu les circonstances en date du 28 octobre 2025, du 23 mars 2025, du 21 juillet 2025 et du 27 mars 2025, par lesquelles il a été décidé de faire établir une voie douce entre le Giratoire de Chaudieu et le stage RD991_25 portant dérogation de longueur et de déviation à N° 1, Yves Rambal, DPLG, Vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code du commerce (chapitre),

Considérant la conclusion serrée avec la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 27/10/2025 au groupement SAFOR INGENIERIE et aux deux candidats,
Considérant le remise du PRO par le maître d'œuvre au date du 17/10/2025,
Considérant le succès de Grand Lac sur ce dossier cette phase PRO,
Considérant la révision de base la rémunération définitive du maître d'œuvre.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT
Décide de signer l'avenant n°2 au marché n°20-09/25 validé le 06/11/2025 et entériné le 07/11/2025 au montant d'un montant à 0,479,20€ HT.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS
Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Présidente de la Société,
- M. le Référent,
- L'Opérateur Régional Ingénierie

Cette décision, une fois validée, sera dématérialisée :

- 1. Par la poste ou messagerie, dans les deux mois suivant son caractère validé, par lettre recommandée à Grand Lac, le service garde pendant deux mois refermée,
- 2. Par le site du maître d'œuvre concerné, dans les deux mois suivant son caractère validé, sur inscription sur l'espace de l'Observateur administratif de Chindrieux, Place de l'école.

En conséquence,

Signé électroniquement le 07/11/2025, par déléguée,
par Yves MERCIER, Directeur de la Commande publique, Versant administratif, Agglocommauté de l'agglomération
Le 17ème Vice-Président, délégué à la
versant administratif





DEC_2025-350.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 1,8 MO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.